

Image not found or type unknown



Cheques signé par le pere de mes enfants ai je un recours

Par **vividu06_old**, le **04/07/2007** à **11:50**

jusqu'en 2004, je vivais avec le père de mes enfants. Il s'est servi de mon chèque et a fait des dettes en imitant ma signature. Lorsque je m'en suis aperçu, il était déjà très tard. J'ai dû passer au tribunal pour faillite personnelle qui sera effective le 9 juillet de cette année. En dehors de ces dettes, il y a également 2 chèques impayés, un de 2400 euros et le second de 980 euros. Actuellement, je recherche auprès de la banque postale à qui on a fait ces chèques; mais ai-je un recours sachant que je n'ai jamais porté plainte. La poste fait un interdit bancaire de combien d'années sachant que j'ai une pénalité de 1210 euros à payer.

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:37**

Bonjour. Je vous conseille de porter plainte pour escroquerie auprès du commissariat de police et de vous constituer partie civile afin de demander réparation auprès du gentil papa de vos enfants.